

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



SIECEUTOM

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....11

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 3

Nombre de Délégués
votant.....20

L'an deux mille vingt-six et le 30 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du MIN à Cavaillon sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, DAUDET Gérard, FRANCESCHI Rémy, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, VOLLAIRE Olivier

Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléants : **MM. MAUREL Frédéric, PALERMINI Thierry, VILHON Patrick**

Absents excusés : **MM. AURIOL Michel, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, COPETE Paul, FONTANARAVA Eric, GIRAUD Daniel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice et Mmes GREGOIRE Sylvie, BARANDON Brigitte**

N°26-16

Pouvoirs :

- M. BATOUX Philippe donne pouvoir à M. DAUDET Gérard
- M. LOVISOLO Jean-François donne pouvoir à Mme MAUGAN CURNIER Séverine
- M. BEAUMONT Alain donne pouvoir à M. AIMADIEU Franck
- M. ROUX Philippe donne pouvoir à M. GRYNKORN Serge
- M. VARAIRE Patrice donne pouvoir à M. BOMBA Blaise
- M. COPETE Paul donne pouvoir à M. FRANCESCHI Rémy

Secrétaire de Séance : **M. Philippe GUILLOT**

OBJET : ÉLECTION DE LA COMMISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU SIECEUTOM

Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales définissant les modalités de constitution et d'élection de la commission compétente en matière de procédure de délégation de service public ;

Considérant qu'à la suite de l'installation du Comité syndical pour la mandature 2026, il convient de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat ;

Considérant que le SIECEUTOM est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comptant au moins une commune de plus de 3.500 habitants,

Considérant que la commission doit être composée, outre son président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le Comité syndical en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Président ayant appelé les listes de candidats à se déclarer et après avoir constaté la présentation d'une seule liste :

Liste A :

Titulaires	Suppléants
1. M. BATOUX Philippe	1. Mme GREGOIRE Sylvie
2. M. GRYNKORN Serge	2. M. BEAUMONT Alain
3. Mme MAUGAN CURNIER Séverine	3. M. FRANCESCHI Rémy
4. M. GUILLLOT Philippe	4. M. BOËS Fabrice
5. M. LIBERATO Fabrice	5. M. VARAIRE Patrice

PROCEDE à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission délégation de service public du SIECEUTOM, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 20

Abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Résultat du scrutin :

Liste A :

⇒ 20 voix POUR

⇒ 0 voix contre

⇒ 0 abstentions

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré

PROCLAME élus membres titulaires et membres suppléants à la Commission délégation de service public permanente du SIECEUTOM, sous la présidence de M. Gérard DAUDET :

Titulaires	Suppléants
1. M. BATOUX Philippe	4. Mme GREGOIRE Sylvie
2. M. GRYNKORN Serge	2. M. BEAUMONT Alain
3. Mme MAUGAN CURNIER Séverine	3. M. FRANCESCHI Rémy
4. M. GUILLOT Philippe	4. M. BOËS Fabrice
5. M. LIBERATO Fabrice	5. M. VARAIRE Patrice

Pour extrait conforme au registre des délibérations

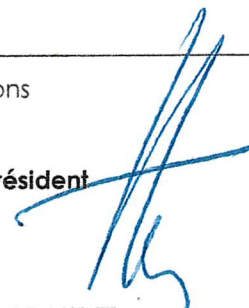
Le Secrétaire de séance,



Philippe GUILLOT



Le Président



Gérard DAUDET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2026**

Et de sa publication le : **03 AOUT 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20260630-DEL26_16-DE